

DECRET N°2004-461 DU 19 AOUT 2004

Portant nomination de Monsieur Abdoulaye ASSOUDO en qualité de Directeur Général des Transports Terrestres.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2004-034 du 29 janvier 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

Sur proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 août 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Abdoulaye ASSOUDO est nommé Directeur Général des Transports Terrestres.

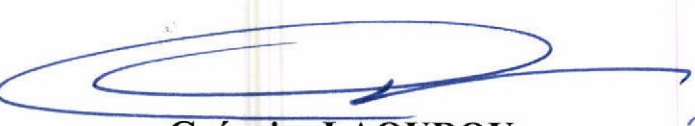
.../...

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

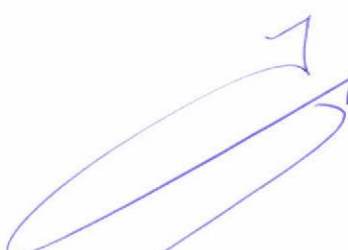
Fait à Cotonou, le 19 août 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Ahamed AKOBI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERS 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-
FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 1 JO 1.